

L'Ajournement

visite dans cette région du globe, le premier ministre (M. Mulroney) réussira à susciter quelques progrès notables. Je remercie le député de son intervention.

LES RESSOURCES NATURELLES—L'UTILISATION PAR L'ONTARIO DU CHARBON DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE D'ÉTUDE. B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SONGER À LA QUESTION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens ce soir au sujet de la question que j'ai posée au vice-premier ministre (M. Mazankowski), le 10 décembre 1986. A l'époque, je me suis enquis au sujet de l'utilisation du charbon de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick en Ontario. A ce moment-là, j'ai été quelque peu sidéré, mais pas réellement surpris, d'apprendre que le gouvernement avait décidé de faire procéder à une étude sur l'utilisation du charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest. En ce qui a trait au fond de la question, je constate avec plaisir que des travaux de recherche et de développement sont et seront effectués dans ce très important domaine relativement aux nouvelles techniques et à l'utilisation du charbon.

Cependant, il existe une autre région du pays qui mérite l'attention du gouvernement. Lorsque les ministères fédéraux de l'Environnement, des Transports et de l'Énergie, des Mines et des Ressources conjuguent leurs efforts, afin d'examiner une région du pays et oublient à dessein toute une autre région dont les réserves de charbon sont plutôt importantes, je prétends alors que des mesures s'imposent. En fait, la base économique de l'est de la Nouvelle-Écosse repose sur l'utilisation du charbon, non seulement aux fins d'exportation, mais également pour la production d'électricité. Le même jour, j'ai demandé au vice-premier ministre si l'on avait envisagé d'utiliser le charbon de la région de l'Atlantique ou si on allait le faire. Il m'a affirmé ne pas être en mesure de prendre un engagement, mais il s'est dit disposé à se pencher sur la question. J'espère donc aujourd'hui que le secrétaire parlementaire ou son représentant s'engageront clairement à faire procéder sur-le-champ à des études sur l'utilisation du charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et de certaines régions du Nouveau-Brunswick, dans l'intérêt d'Hydro-Ontario et en raison de l'augmentation de valeur qui se produira grâce à la nouvelle technologie qui pourrait découler de toute étude de la question.

• (1820)

Il est grand temps que le gouvernement au pouvoir cesse de politiquer basement en dressant une région contre l'autre. Il nous semble à nous de la région de l'Atlantique que nous portons tout le poids des programmes nationaux mis en oeuvre par le gouvernement conservateur du très honorable premier ministre (M. Mulroney).

Je voudrais vous citer deux autres exemples, monsieur le Président. Le ministre des Finances (M. Wilson) a imposé une taxe sur l'importation d'arbres de Noël des États-Unis. Qui en souffre le plus? La province de la Nouvelle-Écosse. Que devient la souveraineté quand il est accordé à la France neuf permis de navires congélateurs pour la pêche dans une zone au large de Terre-Neuve où il est recommandé aux Terre-Neuviens de conserver les ressources?

Or, en parlant de ressources canadiennes, le gouvernement a complètement abandonné et oublié la région de la Nouvelle-Écosse, une région dont l'économie repose sur l'utilisation du

charbon. Nous ne demandons rien auquel nous n'avons pas droit, mais seulement d'être traités équitablement à l'avenir, pour que l'on soutienne l'industrie houillère dans ces localités afin de créer de nouveaux emplois et des richesses pour les habitants de cette région. Comment peut-on y parvenir si le gouvernement refuse de reconnaître son importance et de subventionner la recherche et le développement et de favoriser l'utilisation de notre charbon sur les marchés nationaux et internationaux? Il est très difficile d'atteindre ces objectifs que tous voudraient voir réaliser dans l'est de la Nouvelle-Écosse, et en particulier dans le secteur industriel du Cap-Breton.

Je suis déçu que jusqu'à ce jour le gouvernement n'ait pris de mesures que sur un seul front, soit le charbon de l'Ouest. Je n'ai rien contre les Canadiens de l'Ouest. J'en suis un moi-même, mais je suis également en faveur des Canadiens de l'Atlantique. Nous n'approuvons pas cette injustice. En tenant ces propos, j'essaie d'être aussi objectif que possible. Des membres et des représentants du syndicat des Mineurs unis d'Amérique ont écrit au premier ministre et lui ont demandé de respecter ses promesses électorales de 1984. Ils ont obtenu en retour une étude sur l'utilisation du charbon canadien à faible teneur en soufre dans l'est de la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. On ne sait pas quels seront les résultats de cette étude. Ils seront peut-être très bénéfiques pour l'économie du Canada. Mais il faudrait arrêter de dresser les régions les unes contre les autres. C'est injuste, anti-Canadien et contraire à la constitution canadienne qui stipule très clairement que tous les Canadiens, quel que soit le lieu où ils résident, devraient jouir des mêmes possibilités économiques.

Je le dis par votre entremise, monsieur le Président, au secrétaire parlementaire qui répliquera ce soir: donnez-nous des réponses. Oui donnez-nous l'engagement que vous utiliserez notre charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Arrêtez de dresser une région contre l'autre, car cela est essentiel au bien-être économique de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je demanderais au secrétaire parlementaire qui, je le sais, porte un grand intérêt aux questions liées à l'énergie, de me donner cet engagement, non pas dans deux semaines, mais ce soir même sur le parquet de la Chambre des communes.

• (1825)

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) ne devrait pas dévaloriser les instances fort sincères qu'il présentait au vice-premier ministre (M. Mazankowski) le 10 décembre dernier en nous servant toute cette rhétorique ce soir.

En réponse à la question que le député de Cape Breton—Richmond-Est posait à la Chambre le 10 décembre 1986, le vice-premier ministre répondait qu'il tiendrait compte de l'instance du député qui voudrait qu'on examine la possibilité que la Commission hydro-électrique de l'Ontario utilise du charbon en provenance de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.